

Mairie de Champigny-sur-Marne (94)

Conseil municipal du 31 mars 2010

Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale relatif au nouveau projet de décret du gouvernement sur les modes d'accueil collectif des jeunes enfants

Le gouvernement prépare la publication d'un nouveau décret sur les modes d'accueil collectif modifiant celui de février 2007.

- Il autorisera un établissement de 60 places à accueillir certains jours jusqu'à 72 enfants,
- Il abaissera de 50 à 40% la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants,
- Il inclura les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants pour un quart de leur temps de travail,
- Il officialisera les nouveaux « jardins d'éveil » pour des enfants de 2 à 3 ans, avec un adulte auprès de 12 enfants voire plus, alors que ce taux est d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche.

Le Conseil Municipal considère que :

- ces mesures remettent en cause la qualité de l'accueil nécessaire pour répondre aux attentes des familles et aux besoins fondamentaux des enfants.
- le gouvernement veut que nos enfants soient confiés à des équipes moins qualifiées, donc moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant et plus de stress pour les professionnelles.
- ce projet vient renforcer d'autres régressions en cours sur la qualité d'accueil des jeunes enfants et les conditions de travail des professionnels.

Le Conseil Municipal demande :

- le respect d'un taux d'encadrement d'au moins un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un pour 8 enfants qui marchent en établissement d'accueil,
- le maintien et l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés, par l'accroissement des places dans les écoles de formation (auxiliaires de puériculture, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants...) notamment dans des filières publiques à créer par l'Education nationale et par l'accroissement des postes d'enseignants et d'ATSEM, formés à l'éducation et à l'accompagnement de tout jeunes enfants,
- le renforcement et le développement des structures et des dispositifs publics ou à but non lucratif pour l'accès aux modes d'accueil.
- l'accueil à l'école maternelle des jeunes enfants à partir de 2 ans (pour les familles qui le souhaitent),
- l'abandon des regroupements d'assistantes maternelles qui constitue le sommet de la déréglementation avec l'absence de tout encadrement et le maintien des contrats de gré à gré avec les parents employeurs,
- l'abaissement du reste à charge financier pour les familles, leur permettant réellement d'accéder au mode d'accueil de leur choix.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal demande au gouvernement le retrait immédiat de ce projet tout en exigeant un véritable plan d'urgence pour un accueil de qualité de la petite enfance.

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour dont 12 procurations

(« Ensemble agir pour Champigny » - liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne / Europe écologie » - Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

**5 votes contre dont 2 procurations
(groupe UMP)**

**2 abstentions dont 1 procuration
(groupe Divers droite)**

POUR EXTRAIT CONFORME